ASSURANCE
DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
BÂTIMENTS SPÉCIFIQUES

Formulaire de déclaration du risque

AVERTISSEMENT

Le présent questionnaire ne constitue pas un engagement à souscrire un contrat d'assurance et reste strictement confidentiel.
Le soussigné déclare :

- que les réponses ci-après sont à sa connaissance exactes,
- avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (cf. articles du Code des assurances ci-dessous).

Le soussigné ne peut être engagé au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.
Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.

Article L. 113-8 du Code des assurances
Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.
Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L113-9 du Code des assurances
L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.
Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.
Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

Nom et adresse du souscripteur :

Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes-la-Jolie

Remplir un questionnaire par bâtiment.

Attention, ces bâtiments doivent néanmoins figurer dans la superficie totale renseignée dans le questionnaire « dommages aux biens » général et dans le fichier excel « liste des bâtiments ».

GÉNÉRALITÉS

Désignation et adresse du risque

28/30 boulevard Roger Salengro – 78711 Mantes-la-Ville

Superficie du bâtiment :	10240 m2
Valeur du bâtiment :	
Valeur du contenu :	
Classement ICPE éventuel	

Quelle est la qualité du souscripteur en matière de propriété du bâtiment ?

Propriétaire unique ~~/ Copropriétaire / Non propriétaire~~

Quelle est la qualité du souscripteur en matière d'occupation du bâtiment ?

~~Occupant unique / Occupant partiel /~~ Non occupant

Activité(s) exercée(s) dans l'immeuble (la partie d'immeuble) propriété de ou occupé(e) par le souscripteur :

Activité	Exercée par :

Si le souscripteur est propriétaire non occupant, a-t-il renoncé à recours contre l'occupant ?

OUI / NON

Si le souscripteur est propriétaire non occupant, l'occupant a-t-il renoncé à recours contre lui ?

OUI / NON

Si le souscripteur est occupant non propriétaire, a-t-il renoncé à recours contre le propriétaire ?

OUI / NON

Si le souscripteur est occupant non propriétaire, le propriétaire a-t-il renoncé à recours contre lui ?

OUI / NON

Joindre les clauses assurance des conventions d'occupation.

ENVIRONNEMENT DU RISQUE

Le site est-il composé de plusieurs bâtiments ?

~~OUI~~ / NON

Si OUI, combien ?

Distance entre les bâtiments :

Existe-t-il des entreprises situées dans un rayon de 15 mètres ?

~~OUI~~ / NON

Si OUI, préciser la situation.

Sous la même toiture / Contigu avec communication / Contigu sans communication / Séparé

Si OUI, préciser également la nature des activités exercées.

Distance des habitations :

S'agit-il d'une zone urbaine dite « sensible » ou classée comme telle ?

~~OUI~~ / NON

NATURE DU RISQUE

Date de construction :	1956
Nature de l'ossature du bâtiment :	Charpente métallique
Nature des murs extérieurs :	Absence de murs
Nature des planchers :	Béton
Nombre de niveaux (en comptant le RDC)	Sans objet.
Nature de la couverture :	Sans objet.
Nature des aménagements et revêtements intérieurs :	Sans objet.

AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

PANNEAUX SOLAIRES

Des panneaux solaires sont-ils fixés sur le bâtiment ?

~~OUI /~~ NON

Si OUI, compléter le tableau ci-après.

Type de matériel	Surface m^2 de l'installation	Valeur € de l'installation	Puissance KVA de l'installation	Date de l'installation

COMPARTIMENTAGE INTERNE

Y a-t-il un compartimentage interne (locaux techniques, locaux de stockage, etc.) ?

~~OUI /~~ NON

Si OUI, préciser les compartiments.

CHAUFFAGE

Une installation de chauffage est-elle présente ?

~~OUI /~~ NON

Si OUI, compléter le tableau ci-après.

Combustible utilisé :	
Type de chauffage :	Aérotherme / convecteur / chaudière / autre à préciser

Si présence d'une chaudière :

Est-elle installée dans un local spécifique ?

OUI / NON

Fait-elle l'objet d'un entretien périodique ?

OUI / NON

PREVENTION

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Le contrôle annuel est-il effectué par un vérificateur agréé ?

~~OUI~~ / NON

Joindre Q18 (contrôle des installations électriques) et Q19 (thermographie infrarouge). A défaut de Q18, joindre le rapport de vérification réglementaire.

MOYENS MATÉRIELS DE PRÉVENTION

Présence d'extincteurs mobiles	~~OUI~~ / NON
Présence de robinets d'incendie armés	~~OUI~~ / NON
Présence d'un système d'extinction automatique (sprinklers)	~~OUI~~ / NON
Protection des armoires électriques par extinction automatique	~~OUI~~ / NON
Présence d'un système de détection automatique incendie	~~OUI~~ / NON
Report de l'alarme (astreinte, société de gardiennage, télésurveillance, etc.)	~~OUI~~ / NON
Présence d'exutoires de fumées et de chaleur	~~OUI~~ / NON
Les moyens de premiers secours, les systèmes de détection automatique et de désenfumage sont-ils vérifiés régulièrement par une société agréée ?	~~OUI~~ / NON
Indiquer les éventuels certificats de conformité APSAD.	
Indiquer les ressources en eau disponibles à proximité du bâtiment.	
Autres précisions éventuelles.	

MOYENS HUMAINS DE PREVENTION

Les consignes de sécurité sont-elles affichées ?	~~OUI~~ / NON
Présence d'un chargé de sécurité incendie	~~OUI~~ / NON
Les locaux sont-ils soumis à une interdiction de fumer ?	~~OUI~~ / NON
Formation du personnel en matière d'incendie	~~OUI~~ / NON
Y a-t-il un service d'astreinte pour incidents techniques ?	~~OUI~~ / NON
Existe-t-il une procédure de type permis de feu (travaux par point chaud) ?	~~OUI~~ / NON

STOCKAGE DES DÉCHETS

Préciser le mode de stockage des déchets et les moyens de prévention mis en œuvre.

LUTTE CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

Les locaux sont-ils équipés d'un système de détection/intrusion ?	~~OUI /~~ NON
Le système de détection prévoit-il une transmission à distance de l'alerte ?	~~OUI /~~ NON
L'installation a-t-elle été réalisée selon les règles APSAD ?	~~OUI /~~ NON
Les locaux sont-ils équipés d'un système de télésurveillance ?	~~OUI /~~ NON